



HEMEN

BULLETIN MUNICIPAL

1er Trimestre 2023

LE

PRINTEMPS

UDABERRIA



REPAS DES AÎNÉS DU 8 AVRIL 2023

Ce moment convivial traditionnel de reconnaissance de nos aînés, a cette année été placé sous le signe de l'environnement. Le repas a été totalement «*locavore*», dans le sens où tous les produits cuisinés ont été achetés dans un rayon inférieur à 50 km autour d'Urcuit. De plus, le thème choisi cette année sur des notes et saveurs de la Nouvelle-Orléans, ont permis à nos anciens de voyager sur place.

Merci au Chef et à son équipe, au Jazz-Band pour l'animation, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont procédé au service : élus, membres du CCAS et Comité des fêtes.



JOURNÉES NATIONALES DU SOUVENIR

- Le Dimanche 19 mars 2023 a eu lieu la commémoration de la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- Le lundi 8 mai 2023, a eu lieu la Commémoration de la 2ème Guerre Mondiale.

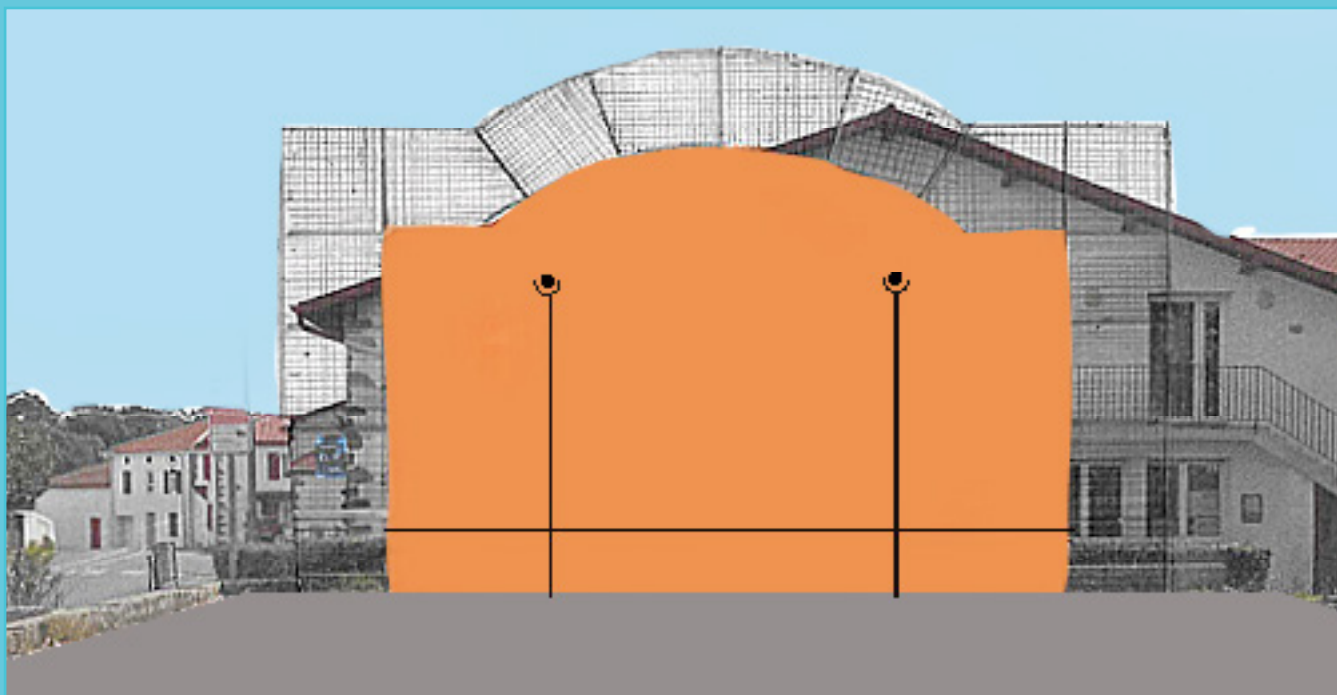


FORUM POUR L'EMPLOI



Le jeudi 27 avril 2023, le premier «*Forum pour l'emploi*» consacré au «*Territoire Nive-Adour*» a réuni une trentaine d'entreprises. Le GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) a organisé cet événement À URCUIT, en partenariat avec les communes du Pôle Territorial.

Les personnes à la recherche d'un emploi ont pu découvrir les offres à pourvoir et rencontrer facilement leur éventuel futur employeur.



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE : P2

- REPAS DES AÎNÉS
- JOURNÉES NATIONALES DU SOUVENIR
- FORUM POUR L'EMPLOI

EDITO de Monsieur LE MAIRE : P3

- SOMMAIRE
- INCIDENT REGRETTABLE

LA VIE DES COMMISSIONS :

Pages : 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13

- COMMISSION FINANCES : P4 ET 5
- CCAS : P6
- ÉCOLE ENFANCE ET JEUNESSE : P7
- URBANISME ET ENVIRONNEMENT : P8
- COMMUNICATION ET CULTURE : P9
- TRAVAUX VOIRIE ET BÂTIMENTS : P10 ET 11
- ASSOCIATIONS, SALLES DES FÊTES ET CÉRÉMONIES : P12 et 13

TRIBUNE D'EXPRESSION LIBRE : P14

ÉTAT CIVIL+INCIVILITÉS ROUTIÈRES : P15

Éditeur : Mairie d'Urcuit

Tél : 05 59 31 68 31

Directeur de la publication :

Raymond Darricarrère

Rédaction : Commission

de la communication

Dépôt légal : Mai 2023

Impression : Imprimerie Abéradère

ZA St Frédéric – 14 rue

Chalibardon 64100 - Bayonne



Chers Urcuitois,

Les mois d'Avril et Mai sont sans doute les mois les plus poétiques de l'année. Ils sont ceux qui représentent le mieux le printemps : arbres en fleurs, flore en croissance et faune en amour. En même temps, nous ressentons tous à quel point le cycle de la nature est fragile, jamais un hiver n'aura été aussi chaud et aussi peu pluvieux en France. Par chance, notre Pays basque reste une des régions les plus pluvieuses de l'Hexagone mais ne nous n'y trompons pas, à l'horizon de 2040

nous perdrons 30% de nos ressources en eaux, du Labourd à la Soule. Il nous appartient donc collectivement et individuellement d'agir pour freiner ce dérèglement climatique auquel nous faisons face.

Le printemps, c'est aussi pour une commune le moment où est voté le budget et avec lui les taux d'imposition. La hausse vertigineuse des coûts de l'énergie, et l'inflation de manière générale, pèsent sur notre section de fonctionnement et sur l'économie des collectivités. Malgré nos efforts significatifs de gestion pour maîtriser notamment la masse salariale, notre CAF (Capacité d'Autofinancement) historiquement négative, perdure. Cela signifie que nos coûts de fonctionnement restent supérieurs à nos revenus de fonctionnement, hors reports comptables des exercices antérieurs. Les revenus de notre commune dépendent essentiellement de ses recettes fiscales, leurs insuffisances nous amènent à les modifier si nécessaire. C'est ainsi que dans notre contexte comptable, nous avons décidé d'augmenter le taux communal de la taxe foncière sur les bâtis de 7%, soit une moyenne de 100 à 120 euros par an pour un propriétaire d'une maison d'une surface habitable de l'ordre de 120 à 150 m². Il est à noter que notre taux d'imposition communal est plus faible que celui de nos communes voisines de taille comparable. Après application du nouveau taux, nous resterons néanmoins en retrait de ces dernières. En parallèle, nous poursuivons une politique d'investissements, subtil mélange d'ambition et de raison afin d'adapter nos bâtiments et voiries aux nombreux besoins collectifs inhérents à une commune en plein essor qui vient de passer le cap des 3 000 habitants. Pour ceux d'entre vous que cela intéresse, vous trouverez en pages centrales, le détail des budgets 2023.

Raymond DARRICARRERE
Maire d'URCUI

INCIDENT REGRETTABLE

MORT DU PROJET DU FRONTON DE LA PLACE ! (cf croquis ci-contre)

Pour des motifs privés, le projet très avancé de reconstruction du fronton historique sur le lieu originel, a été arrêté fin Avril 2023.

Bien que situé sur une terre privée, notre municipalité avait accompagné ce projet qui reposait sur une logique d'intérêt général à plusieurs titres :

- Tout d'abord, un intérêt patrimonial et culturel qui consistait à rappeler l'identité basque d'Urcuit. « Un village basque sans fronton en son centre, c'est comme un Pays Basque sans montagne ».
- Ensuite, un intérêt de sécurité publique par la transformation en aire de jeu d'un parking mal placé. En effet, à cet endroit la circulation des automobilistes et celle des piétons, s'entremêlent de part la proximité du groupe scolaire et de la route départementale.
- Enfin, un intérêt d'embellissement du centre et d'urbanisme en entrée de village au bénéfice de tous les Urcuitois.

Il est à noter que ce projet n'avait aucun impact sur les deniers publics.

Aussi, notre municipalité regrette-t-elle l'arrêt soudain d'un projet vertueux sous l'angle collectif d'autant qu'il avait fait l'objet :

- d'une concertation préalable depuis 2021 entre les parties privées concernées et la Mairie.
- d'un affichage du permis de construire depuis le 23 Janvier 2023.
- d'un démarrage des travaux planifié en Juillet prochain afin de ne pas perturber la vie scolaire voisine.

Domage...



COMMISSION FINANCES

Raymond DARRICARRÈRE

Corinne CAUSSADE - Barthélémy BIDEGARAY - Valérie ELGOYEN-HARITCHET

Cécile AINCIART - Cyril VIAU - Philippe SAPPARRART - Laurent YANCI

La commission Finances a voté le 30 mars 2023, les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023.

Tout d'abord, le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité.

L'exercice budgétaire 2022 a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Selon l'INSEE, la population totale de la commune d'Urcuit, s'élève fin 2020 à 2 920 habitants. Elle est en réalité à ce jour de l'ordre de 3100 habitants.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 877 475,20 €	2 136 098,22 €
Section d'investissement	660 502,08 €	571 647,43 €

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	779 350,00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	368 700,00 €
012 - Charges de personnel et assimilées	1 117 000,00 €	73 - Impôts et taxes	1 460 415,00 €
014 - Atténuation de produits	122 500,00 €	74 - Dotations, fonds divers et réserves	301 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	182 250,00 €	013 - Atténuation de charges	19 000,00 €
66 - Charges financières	14 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	11 128,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements	2 000,43 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 223 100,43 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 160 743,00 €
Virement à la section d'investissement	292 191,00 €	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	390 548,43 €
Ecritures d'ordre entre sections	36 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	2 551 291,43 €	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES	2 551 291,43 €

SECTION INVESTISSEMENT

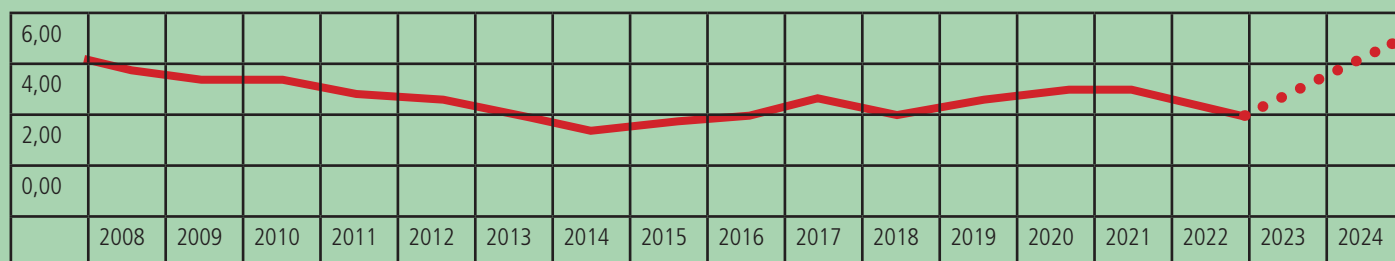
CHARGES		PRODUITS	
20 - Immobilisations incorporelles	71 000,00 €	13 - Subventions d'équipement	339 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	655 309,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 265 500,00 €		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	2 386 500,00 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	994 309,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	139 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	357 263,29 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	27 - Autres immobilisations financières	31 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	28 - Amortissement des immobilisations	36 000,00 €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	750 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	139 000,00 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 174 263,29 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 525 500,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 168 572,29 €
041 - Ecriture d'ordre opérations patrimoniales	8000,00 €	021 - Virement de la section de Fonctionnement	292 191,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8000,00	041 - Ecriture d'ordre opérations patrimoniales	8 000,00 €
Déficit d'investissement N-1 reporté		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	300 191,00 €
		Excédent d'investissement N-1 reporté	64 736,71 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	2 533 500,00 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	2 533 500,00 €

MONTANT DES SUBVENTIONS DEMANDÉES ET OBTENUES EN 2022

	DETR	CD64	CAPB	TOTAL
Réhabilitation et extension du foyer	205 500,00 €	60 000,00 €	36 944,04 €	302 444,04 €
Construction Maison Chasse	42 020,00 €			42 020,00 €
Sécurisation RD 361		En cours		
TOTAL	247 520,00 €	60 000,00 €	36 944,00 €	344 464,04 €

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement de la commune d'Urcuit est estimée à 2,66 années. Ce ratio très bas à ce jour, est un indicateur de la grande solvabilité financière de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre toute son épargne brute. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 de façon stable traduit une situation saine. Depuis 2011, la capacité de désendettement de la commune d'Urcuit demeure inférieure à 4 ans.



... En fonction notamment de l'évolution de la dette au cours de l'année 2023, la capacité de désendettement de la commune d'Urcuit pourra évoluer.

Nos projets d'investissements feront évoluer ce taux à hauteur de 6 à 7 années.

ANNUITÉ DE LA DETTE 2023

	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
Emprunts Bancaires	81 815,29 €	6 165,66 €	87 980,95 €
Emprunts TE64	22 563,78 €	3 899,09 €	26 462,87 €
Emprunts EPFL	25 085,75 €	2 472,43 €	27 558,18 €
TOTAL	129 464,82 €	12 537,18 €	142 002,00 €

L'EPFL Pays Basque porte pour le compte de la Commune d'Urcuit, l'acquisition de la propriété sise au N°205 rue Pierre ORY (portage sur 20 ans), ainsi que l'acquisition de la parcelle AI 121, sise route de l'Adour (portage sur 6 ans).

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Au 1er janvier 2023, la commune d'Urcuit emploie 23 agents titulaires, répartis entre les services administratifs, techniques, animations scolaires. Deux agents non titulaires viennent compléter ces effectifs.

ADMINISTRATIF	ANIMATION	ATSEM	TECHNIQUE ÉCOLE	TECHNIQUE VOIRIE
5	7	4	5	4

Dans le courant de l'année 2023 et comme chaque année, la commune d'URCUIT fera appel à des emplois saisonniers, afin notamment de répondre aux besoins générés par l'accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël).

COMMISSION CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Raymond DARRICARRÈRE

Corinne CAUSSADE - Nadia BELAIR - Élodie LEMBURE - Karine ESQUERMENDY - Françoise TOURON - Anne FRERET
Josiane HARISMENDY - Josiane ETCHETO - Roger PÉCASTAINGS - Ginette IRIBERRY - Jean-Bernard SAMSON - Odile COELHO

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 7 mars dernier pour voter le budget 2023. Les dépenses de fonctionnement pour 2023 sont prévues à hauteur de 10 300 euros (aide financière, secours urgence, colis aux aînés, aide au permis de conduire, Banque Alimentaire).

ACTIONS

- Début janvier 2023, les membres du CCAS ont distribué le traditionnel **colis de fin d'année à nos aînés**.
- Des ateliers « **initiation à la tablette et au numérique** » ont eu lieu du 09/01/23 au 13/02/23, soit 6 séances de travail de 2h proposées par l'ASEPT. Devant leur succès, elles se sont prolongées avec 6 séances de perfectionnement du 06/03/23 au 03/04/23 et le 06/05/23. De nouvelles sessions « **initiation** » sont proposées du 25/09/23 au 06/11/23. Ces ateliers sont ouverts à toute personne à partir de 55 ans, pour un groupe de 6 à 8 personnes. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Josiane ROUARD au 06.74.50.61.44.
- Les membres du CCAS vont chercher tous les 15 jours à la **Banque Alimentaire** les denrées dans des cagettes et préparent ensuite, les colis pour chaque famille inscrite à ce service.
- Toutes les semaines, **des courses** sont effectuées par les membres du CCAS et livrées aux personnes isolées nécessitant ce besoin.

POUR RAPPEL

- Le CIAS de Saint-Pierre d'Irube propose plusieurs services comme le service d'aide à domicile, le service d'autonomie et le service de téléalarme. Pour information, le service portage de repas n'est pas assuré par le CIAS sur la Commune d'Urcuit, pour cela il faut avoir recours à des entreprises privées.
- En cas d'urgence, n'hésitez pas à contacter le 18 ou 15.
- **Une aide au permis de conduire** de 200 euros est proposée aux jeunes urcuïtois de 17 ans à 20 ans en contrepartie d'un engagement de 20h auprès d'une association ou de la commune.
- **Une permanence avec une assistante sociale** est en place tous les 15 jours le mardi matin de 9h à 11h30 (semaines impaires), sur rendez-vous au 05.59.50.62.62.
- Une permanence avec **la mission locale** est mise en place une fois par mois, le troisième mercredi de chaque mois de 8h30 à 12h30, sur rendez-vous au 05.59.59.82.60 ou au 06.08.48.37.02.
- Une permanence **Banque Alimentaire** est en place tous les 15 jours le vendredi en fin de matinée. Votre dossier doit être validé en amont par l'assistante sociale.
- Une aide aux **Courses ou Accompagnement** aux rendez-vous médicaux aux personnes en difficulté est assurée par les membres du CCAS.
- Pour une **demande de logement social**, s'inscrire sur la plateforme :
www.demande-logement-social.gouv.fr

Puis prendre contact avec l'assistance sociale pour étude du dossier. Ensuite, prendre contact avec le CCAS à l'adresse:
ccas@urcuit.fr

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier l'engagement et la disponibilité des membres du CCAS.

FAMILLES UKRAINIENNES

3 familles ukrainiennes (grand-mère, maman et enfant) sont logées sur Urcuit par des administrés. Les 3 enfants sont scolarisés à l'école d'Urcuit.

Nous tenons à remercier infiniment les administrés qui hébergent ces familles.



COMMISSION ÉCOLE, ENFANCE ET JEUNESSE

Nadia BELAIR

Cécile AINCIART - Laure HAROSTEGUY - Karine ESQUERMENDY - Cyril VIAU
TOURON Françoise - HARISMENDY Josiane

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Suite aux travaux de la commission Ecole Enfance Jeunesse, le conseil municipal a voté les dates d'ouverture estivale du Centre Urketipia (3-12 ans). Celui-ci sera donc ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 25 août.

Les inscriptions se font dorénavant via le portail famille en respectant les modalités envoyées par mail par l'équipe d'animation.

A leur demande les parents élus au Conseil d'école ont été reçus à deux reprises par Mme Belair, Adjointe de la Commission École Enfance Jeunesse, accompagnée de Mme Harismendy, de Mme Brehier (DDEN) et des agents de la collectivité (Directeur du service école enfance jeunesse, animateurs, agents de cantine) afin d'évoquer la cantine et la pause méridienne. La deuxième réunion plus orientée vers la composition des repas s'est tenue en présence de la diététicienne de la société Bertakoa, notre prestataire restauration.

Dans le courant du deuxième trimestre 2023, les parents d'enfants scolarisés à l'école d'Urcuit vont recevoir une enquête concernant le projet « **Car à pattes (pédibus)** ». Nous vous remercions d'y apporter une attention particulière. Le résultat de cette enquête sera le point de départ de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Vu le succès de la soirée des enfants et des jeunes de l'année dernière, les membres du CMEJ sont convaincus de la nécessité de renouveler cette action. Elle aura lieu le vendredi 07 juillet.

Dans le cadre du réaménagement de la cour d'école, le CMEJ a pris contact avec Leire Arbelbide, Paysagère-Conseil au CAUE 64. Ce temps de rencontre a permis de faire un diagnostic, mais également de dégager des orientations du projet. Nous restituerons le tout au COPIL cour d'école.

Il travaille aussi sur l'aménagement des abords du city-stade.

Ce nouveau Conseil Municipal est toujours très concerné par le projet HEMEKI sur la sécurité routière dans le village et aux abords de l'école.

LE PÔLE ANIMATION

Centre Urketipia 3-12 ans

Durant les vacances de février le Centre Urketipia a accueilli 102 enfants avec une moyenne de 49 par jour.

De nombreuses activités ont été proposées autour du monde du spectacle avec comme point d'orgue la venue d'un magicien. Les enfants ont particulièrement apprécié ce moment.

Centre Urket'handia 12-17 ans

44 ados ont fréquenté notre local jeunes entre le 06 et le 17 février 2023. De nombreuses animations choisies lors des réunions de préparation ont permis chaque jour aux 26 jeunes présents de s'impliquer dans différents domaines. Les costumes du carnaval ont été confectionnés avec l'aide des membres de la section travaux manuels du club Ardanavy. Ce fut un moment très apprécié des jeunes et des seniors. Ces moments de partage intergénérationnel sont à renouveler.

URKETADO

La Junior Association Urketado s'est positionnée une nouvelle fois pour l'organisation du repas du carnaval inter associatif qui a eu lieu le samedi 18 Février.

Nous avons servi moins de repas que les années précédentes, à savoir 132 adultes et 62 enfants mais l'essentiel était que les convives soient satisfaits de la qualité du repas et du service.

Les jeunes d'Urketado, déguisés en tenue de soirée correspondant à leur thème choisi « la Cérémonie de Césars » ont répondu présent puisqu'ils étaient près de 40 à servir.

Il faut souligner l'investissement des jeunes durant cette journée, en effet ils sont présents dès 10h pour l'installation, le défilé l'après-midi puis le service du repas et le rangement jusqu'à minuit, un grand bravo à eux !



COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Valérie ELGOYEN-HARITCHET

Barthélémy BIDEGARAY - Jean-Marc LABARTHE - Élodie LEMBURE - Karine ESQUERMENDY

Philippe SAPPARRART - Laurent YANCI

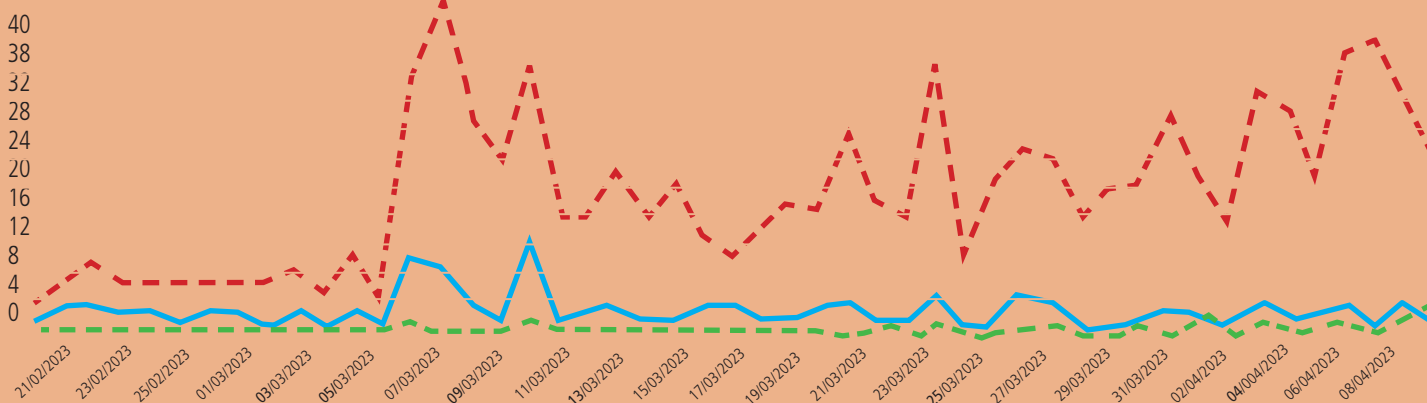
URBANISME

L'enquête publique préalable à « la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Urcuit » s'est déroulée du lundi 6 mars au mardi 11 avril 2023. Face à l'affluence du public, une 4ème permanence a été ajoutée aux 3 premières initialement programmées, portant la fin de la consultation du 05 au 11 avril. Le dossier d'enquête publique a largement été consulté : 862 visites du registre sur le site dématérialisé pour une population de 3000 habitants.

862 visiteurs uniques ont consulté le site web

146 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation
soit 16,9 % des visiteurs

20 visiteurs ont déposé au moins une contribution
soit 2,3 % des visiteurs



L'Enquête publique a donné lieu à la formulation de 77 observations portant quasi exclusivement sur le changement de classification de parcelles cadastrales et sur le règlement projeté par l'article 7 de la zone UD fixant le coefficient d'emprise au sol à 10%. Chaque observation a été retranscrite dans un procès verbal par Mme la Commissaire Enquêtrice.

Celui-ci a été transmis au service urbanisme du pôle territorial Nive Adour de la CAPB afin d'être soumis à analyse et que réponses et observations puissent être apportées. Ce n'est qu'à cette issue que Mme la commissaire enquêtrice restituera son rapport qui tiendra lieu d'avis. Rappelons que la procédure de révision vise une approbation et **une mise en application du futur PLU au mois de septembre prochain.**

Par arrêté ministériel du 03 avril 2023, publié au Journal Officiel de la République le 03 mai 2023, la Commune d'URCUI a fait l'objet d'un classement en **Reconnaissance d'État de Catastrophe Naturelle**. Vous trouverez les informations complémentaires sur notre site

ENVIRONNEMENT

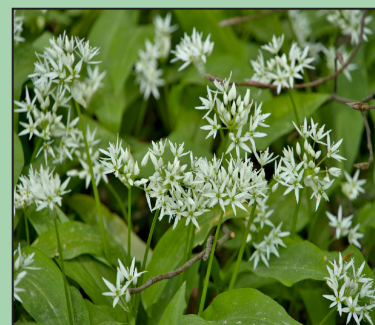
PROTECTION D'ESPÈCES VÉGÉTALES PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE

Narcisses des bois, Fritillaire pintade et Ail des ours, ils disparaissent, préservons-les !

Ces noms vous sont peut-être familiers. Ce sont des plantes aux grandes fleurs colorées qui peuplent le sous-bois et plus rarement les prairies. Leur floraison précoce égaye les boisements des barthes du crépuscule de l'hiver à l'aube du printemps. Elles sont une ressource importante pour de nombreux pollinisateurs d'où leurs fleurs très colorées. C'est cet esthétisme essentiel à leur reproduction qui est aussi la source du malheur de la Fritillaire et le Narcisse: ces plantes sont cueillies par des promeneurs pour finir dans des vases.



L'Ail des ours, quant à lui, paye ses caractéristiques gustatives de plus en plus appréciées et demandées. La cueillette (**pourtant strictement interdite dans le cas de la Fritillaire**) provoque la disparition de ces plantes. Elles ne se reproduisent plus, ni sexuellement, ni par clonage et le piétinement provoqué par la cueillette impactent en plus les autres végétaux et les animaux du sol. La meilleure attitude à avoir est de profiter de l'image des couleurs de ces plantes dans le sous-bois de fin d'hiver. Pour emporter ce souvenir rien de mieux que de prendre une photographie sans piétiner les stations. Et si vous souhaitez en avoir chez vous, les jardinerie vendent des bulbes de Narcisses et parfois de Fritillaires.



COMMISSION COMMUNICATION ET CULTURE

HAROSTEGUY Laure

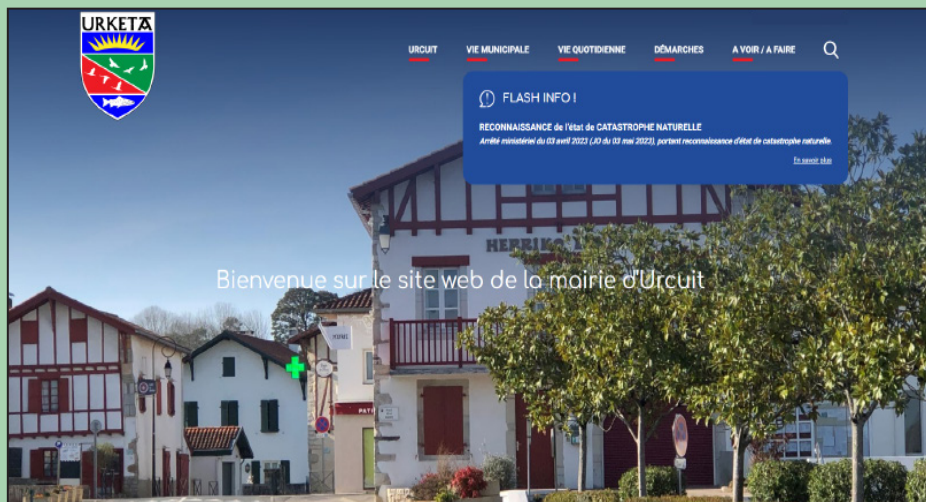
ELGOYEN-HARITCHET Valérie - AINCIART Cécile - LEMBURE Élodie - LESCARRET Didier - SAPPARRART Philippe - HARISMENDY

NOUVEAU SITE INTERNET URCUIT.FR

Ce premier trimestre a été marqué par la mise en ligne du nouveau site internet Urcuit.fr.

Avec un nouveau look et de nouvelles fonctionnalités, nous espérons qu'il vous facilite le quotidien et réponde à vos attentes!

L'ensemble de La Commission continue de travailler pour mettre à jour les informations de notre commune et améliorer cet outil. Mais n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, nous restons à l'écoute.



RENCONTRES PROFESSIONELLES

Le 8 mars, une quarantaine d'entrepreneurs urcuïtois se réunissait à la maison pour tous. L'occasion pour chacun de présenter son activité mais aussi de découvrir la richesse de l'entrepreneuriat local. Le verre de l'amitié a clôturé cette soirée, placée sous le signe d'échanges constructifs et prometteurs.

AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE D'INCITATION AU COVOITURAGE : LES CONDUCTEURS INDEMNISÉS !

Comme il s'y engage dans son Plan de mobilité, le Syndicat des mobilités de la Communauté Pays Basque encourage les déplacements domicile-travail en covoiturage et organise en ce sens une campagne d'incitation entre le 1er avril et le 31 décembre 2023.

Cette campagne va permettre de covoiturer à des conditions très incitatives : gratuité pour les passagers et indemnisation des conducteurs, ce pour tous les trajets d'au moins 5 km dont l'origine et/ou la destination s'effectue sur le territoire couvert par le Syndicat des mobilités (les 158 communes du Pays Basque ainsi que Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx dans le sud des Landes).

L'indemnisation des conducteurs est prise en charge financièrement par le Syndicat des mobilités et repose sur le barème suivant :

- de 5 à 20 km : 2 euros par trajet et par passager
- de 20 à 30 km : 0,10 euros par km et par trajet et par passager
- à partir de 30 km : 3 euros par trajet et par passager

Ces modalités sont valables pour l'ensemble des opérateurs de covoiturage : Blablacar, Karos, Klaxit et Mobicooop.

À noter que cette campagne est valable pour **6 trajets maximum par jour et par conducteur** et qu'un **plafond mensuel de 150 euros** d'indemnisation par conducteur est appliqué.

INFOS PRATIQUES :

Le conducteur et le passager devront activer la géolocalisation pendant le trajet (vérifié par la plateforme en vue du remboursement).

L'ensemble des offres de covoiturage des quatre opérateurs seront accessibles directement sur la future application TXIK TXAK qui sera lancée d'ici cet été.

Dans l'attente, les usagers peuvent se rendre directement sur l'application de l'opérateur de leur choix pour bénéficier de l'offre. Le conducteur est directement indemnisé par l'opérateur, sans démarche à réaliser auprès du Syndicat des mobilités.



COMMISSION TRAVAUX VOIRIE & BÂTIMENTS

Jean-Marc LABARTHE

Mikel ESQUERMENDY - Valérie ELGOYEN-HARITCHET - Frédéric SORHOUE - Didier LESCARET
Pierre MAISONNAVE - Laurent YANCI

BÂTIMENTS

BÂTIMENT DE LA SAUVEGARDE

Comme vous le savez, ce bâtiment central et historique va devenir le Centre socio-culturel tant attendu des nombreuses associations urcuïtoises. L'étude des sols vient d'être réalisée et les travaux de désamiantage vont débuter. Notre Architecte va nous remettre prochainement le cahier des charges que nous allons inscrire dans le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Ce DCE va être ensuite diffusé dans la plateforme dédiée, les entreprises pourront ainsi faire part de leurs propositions et devis. Sauf imprévu, les travaux de rénovation, d'extension et surélévation commenceront dernier trimestre de cette année.



LOCAL TECHNIQUE

Les travaux d'aménagement des douches et toilettes individuelles débuteront mi-mai afin de garantir de bonnes conditions d'hygiène et d'intimité à l'équipe de nos agents techniques composée de femmes et hommes.



CABANNE DES CHASSEURS

La construction d'un local aménagé pour l'activité de la chasse est aussi très attendue depuis longtemps par les membres de l'Association St-Hubert. Il est à noter que nous sommes une des rares communes du Labourd à ne pas être dotée de ce type de local. S'il est principalement destiné à l'activité de la chasse, il gardera néanmoins une vocation polyvalente afin de répondre à d'autres besoins ponctuels. Notre architecte vient de rassembler les propositions de tous les corps de métiers pour analyse et décision dès ce mois de Mai. Les travaux pourront enfin commencer lors du deuxième semestre de l'année.

FRONTON COMMUNAL

Le grand fronton communal situé à l'arrière du bâtiment des tennis couverts sera très prochainement repeint aux couleurs d'origine. Sa façade arrière à ce jour taguée et source de pollution visuelle, notamment pour les habitants du quartier La bourgade sera peinte en blanc en un premier temps afin de permettre la réalisation d'une fresque basque par nos jeunes d'URKETADO guidés par un artiste professionnel local.

PLATEFORMES / CONTAINERS

Des plateformes en béton seront réalisées puis entourées de protection pour améliorer l'organisation des poubelles collectives en bord de route et l'hygiène associée d'une part, puis rendre leur perception visuelle plus agréable d'autre part. Les quartiers du Filon, Birueta et Haran devraient être prioritaires cette année.

ÉGLISE

Une consolidation de l'escalier sur sa partie haute sera réalisée prochainement et certains bancs trop anciens seront remplacés.



VOIRIE

OPERATIONS DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE VOIRIES

Elles ont été identifiées et sont en cours de chiffrage pour un budget global de 170 km, à savoir :

- Reprise de voirie de l'entrée du groupe scolaire.
- Travaux supplémentaires de sécurisation sur le chemin Pinaquy.
- Création d'un nouvel arrêt de bus de la ligne Txik Tkak n°12 et de trottoirs supplémentaires sur la RD257 au niveau du clos Biscarrague.
- Gestion des eaux pluviales et reprise de voirie sur une partie du chemin Mousteguy.
- Aménagement et reprise de voirie ainsi que gestion des eaux pluviales du Chemin Olhet.
- Aire de retournement pour camion de collecte des ordures ménagères Chemin du Filon.
- Reprise de voirie Chemin Asserol.
- Réfection des revêtements du chemin Haramboure.
- Réfection des revêtements du chemin Arrambide.
- Préparation de la plateforme destinée à recevoir un projet d'équipement sportif dédié à la pratique du Football.
- Opérations diverses de gestion des eaux pluviales.

PARKING BERCETCHE

Un parking dédié aux personnels enseignants et communaux travaillant dans l'enceinte scolaire vient d'être réalisé. L'accès sera sécurisé par barrière levante.

Il a pour objectif premier de désengorger la place centrale en période scolaire et sera ouvert au large public en dehors des périodes scolaires.

Les choix techniques environnementaux qui ont présidé à sa conception sont nombreux, à savoir :

- Revêtements des places de stationnement par dalles alvéolaires béton remplissage gravillons pour permettre l'infiltration des eaux de ruissellement.
- Bassin de rétention en structure alvéolaire ultra légère, étanché par géomembrane afin de limiter et réguler l'impact de l'imperméabilisation du parking sur le milieu naturel.
- Éclairage par candélabres photovoltaïques.
- Réseaux de gaines électriques permettant d'installer dans le futur des bornes de recharge pour véhicule électrique.
- Sécurisation de l'accès par barrière levante.





COMMISSION ASSOCIATIONS, SALLES DES FÊTES ET CÉRÉMONIES

Didier LESCARRET

Frédéric SORHOUE - Mikel ESQUERMENDY - Élodie LEMBURE - Cyril VIAU

Pierre MAISONNAVE - Josiane HARISMENDY

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

ASSOCIATIONS	MONTANT
Ardanavy Football Club	3.500,00 €
Associations Parents d'Elèves	800,00 €
Au Plaisir des Mots	900,00 €
Club Ardanavy	700,00 €
Comité des Fêtes	2.750,00 €
Denek Bat Urcuit	14.000,00 €
FNACA	325,00 €
Haurkate	500,00 €
Lagun Ttipiak	300,00 €
Les Baladins	600,00 €
Pétanque Urcuitoise	400,00 €
Ultra Blue Boys	300,00 €
Tennis Club Urcuitois	800,00 €
Association culturelle Ecole	1.000,00 €
TOTAL	26.875,00 €

A ce total, il faut ajouter la subvention de 300,00 € accordée aux Jeunes Sapeurs Pompiers d'URT.

Il faut préciser également que les associations : JO URKETA, URCUIT A TOUTES JAMBES, URCUIT EVASION et URKETAN KATUZ n'ont pas formulé de demandes de subventions.

AGENDA

Manifestations entre le 1er avril et la fin juillet 2023

DATES	MANIFESTATIONS - LIEUX	ASSOCIATIONS - AUTRES
20 AU 29 mai	Tournoi des Jeunes Basket - Salle Indarka	Denek Bat Urcuit
27 mai	¼ finale des Seniors Basket - Salle Indarka	Denek Bat Urcuit
01 juin	Finale des Séniors - Salle Indarka	Denek Bat Urcuit
09 juin	Assemblée Générale - Salle Indarka	Denek Bat Urcuit
10 juin	Fête du Club - Salle Indarka	Denek Bat Urcuit
11 juin	Atelier Yoga - Sauvegarde de l'Enfance	Benvasana Yoga
17 juin	Spectacle Fin d'année - Maison pour Tous	Urcuit Evasion
18 juin	Action Citoyenne	Ardanavy FC
01 juillet	Fête de l'Ecole - Salle Indarka	APE
02 juillet	Rassemblement Chorales - Salle Indarka	Club Ardanavy
08 juillet	Fête du Club	Ardanavy FC
13 juillet	Repas Fête Nationale - Salle Alcouet	Les Baladins
14 juillet	Ball Trap	Comité des Fêtes
10 au 15 juillet	Stage Basket - Salle Indarka	Denek Bat Urcuit
20 au 23 juillet	Fêtes locales	Comité des fêtes

Nous vous adressons l'agenda des diverses animations proposées par nos associations urcuïtoises.

Grâce à leur implication, vous pourrez passer d'agréables moments et nous espérons vous y retrouver nombreux.



COMMISSION ASSOCIATIONS, SALLES DES FÊTES ET CÉRÉMONIES

Didier LESCARRET

Frédéric SORHOUE - Mikel ESQUERMENDY - Élodie LEMBURE - Cyril VIAU

Pierre MAISONNAVE - Josiane HARISMENDY

COURRIERS ASSOCIATIONS

NADAU A URCUIT – URCUIT EVASION

Le samedi 15 avril, Urcuit a eu le plaisir d'accueillir le groupe Joan de Nadau à l'initiative de l'association URCUIT EVASION en partenariat avec Stéphane et Chloé du Bar du Centre qui ont géré la préparation et la vente de taloas ainsi que du Comité des Fêtes qui s'occupait du bar et de la mise en place de la salle Indarka. Une sacrée équipe !

Le public a été conquis dès les premières notes et premiers mots. Joan de Nadau nous a transportés dans un monde fait de rires, douceur, émotions, tendresse grâce à sa façon incomparable. Ils seront toujours les bienvenus à Urcuit. A bêthlèu ou laster arte



HAURKATE - 2009 /2024 : 15 ans

Après une longue pause, Haurkate rechausse les espadrilles et prépare un spectacle pour ses 15 années d'existence. Ce spectacle est prévu pour octobre 2024. Une trentaine de danseurs issus de l'école de danse a répondu à l'invitation de ses fondateurs et s'est lancée dans les premières répétitions qui ont débuté en avril dernier.

Ce spectacle alliera danses et musiques, reprendra d'anciennes créations et en présentera de nouvelles, mais également des danses traditionnelles du répertoire basque. Bien malgré elle l'association se doute que des danseurs n'ont pas eu l'information, si tel est le cas, vous pouvez vous rapprocher de Fanny au 06 23 98 28 69 afin de prendre part au projet. En prémices de ce rendez-vous, Haurkate organisera en décembre prochain une soirée autour d'Olentzero. L'association a à cœur de renouer avec cette tradition, qui était un rendez-vous important en décembre à Urcuit.



LA GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE

L'idée originale d'URKETADO (Juniors Association) de donner suite à la sollicitation du troquet vagabond «Guinguette éphémère», idée relayée par le service EEJ et coordonnée par Didier Lescarret, Adjoint aux Associations, a permis aux Urcuitois de partager pour la 1ère fois, 3 soirées festives successives, aux rythmes d'animations musicales variées (hors fêtes locales traditionnelles). La Guinguette Éphémère proposait plusieurs bières artisanales à déguster à la pression, dont deux issues de micro-brasserie par deux jeunes Urcuitois, la bière EKI et la LANDBERRY.

Nous remercions les Associations qui ont participé à cet événement : Club Ardanavy, APE (Association Parents d'élèves), MAM Aïnara, UAJJ (Urcuit à toutes jambes)

Nous remercions également l'Association DENEK BAT pour la mise à disposition du matériel, sans oublier l'action précieuse de nos agents techniques.





« URCUIT 2020 » par Françoise TOURON, Pierre MAISONNAVE et Philippe SAPPARRART

Et maintenant ???

Dans la section investissement du budget nous noterez une nette augmentation des dépenses , ceci afin de commencer à rattraper le retard pris sur la réalisation d'équipements indispensables.

Cette nécessité a pu être constatée lors de la très belle journée des aînés , le besoin d' une salle dédiée à ce genre de réception avec des cuisines adaptées, apparaît évident.

Cependant d'autres besoins sont tout aussi urgents, centre technique... et quid de la saturation du groupe scolaire ?

Face a ces enjeux qu'elle méthode faut il adopter ?

Augmenter la charge fiscale ? tout en sachant qu'elle ne se reportera que sur les propriétaires, la taxe d'habitation ayant été supprimée

Augmenter l'endettement ? Mais où placer le curseur, l'instabilité du prix de l'énergie, les mauvaises surprises(ex : état des poteaux de la salle Indarka) rendent l'exercice compliqué

Etaler les investissements sur un temps plus long ?

Penser des bâtiments multiusages ? des communes voisines s'y sont déjà attelées mais cela nécessite imagination et surtout évolution des mentalités

Les besoins , les incertitudes sont énormes, tout ceci nécessite la mise en place d'une concertation ou étude pour définir la vision globale de l'avenir de la commune d'éviter de faire du coup par coup coûteux qui ne conviendra à personne.

« PARTAGEONS NOTRE AVENIR » par Josianne HARISMENDY et Laurent YANCI

La bonne gestion d'une commune s'apprécie en fonction du nombre d'années d'endettement. Le Code Général des Impôts a défini l'attribution de couleurs. Le taux d'endettement est dans le vert jusqu'à 10 ans, passe à l'orange de 10 à 12 ans et dans le rouge au-delà des 12 ans. Au 01 janvier 2023 Urcuit est à deux ans et 6 mois d'endettement donc dans le vert.

Les investissements relatifs à la rénovation du foyer de la Sauvegarde, la création du parking Bercetche principalement réservé aux employés municipaux afin de libérer des places sur les autres parkings, et la maison des chasseurs sont déjà budgétisés.

L'Etat, dans sa loi de finances 2023 a revalorisé la valeur locative des biens immobiliers entraînant une augmentation de la taxe foncière.

Lors du vote de l'augmentation du taux de la taxe foncière locale proposée par la majorité, nous « Partageons notre avenir » nous sommes abstenus. Beaucoup de communes avoisinantes ont refusé d'appliquer cette augmentation.

Il est évident qu'une commune ne doit pas se démunir de la totalité de ses réserves financières, mais cela n'explique pas la frilosité d'Urcuit à investir. En effet, la commune peut bénéficier de subventions versées par l'Etat, la région, le département ainsi que la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette dernière vient de voter le doublement de ses aides, en direction des communes qui la composent, à hauteur de 20 millions d'euros.

Bien que les taux d'intérêt aient légèrement augmenté, Urcuit pourrait, à mi-mandat, prévoir les équipements qui lui font cruellement défaut pour une commune de 3.000 habitants.

Afin que la municipalité, ainsi que les Urcuitoises et Urcuitois puissent organiser des réceptions, des repas de famille, mariages, etc... et que les associations animent dans de bonnes conditions notre village, il faut créer une vraie salle de fêtes fonctionnelle et modulable. Elle pourrait être louée à des privés extérieurs à la commune, contribuant ainsi à son amortissement.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

19/12/2022
RICHÉ Sibylle Jeanne Liliane
01/01/2023
LIGOR ITHURBIDE Owen Amziane Alex
12/01/2023
TEIXUGUEIRA Ambre Gisèle Michelle
23/01/2023
REMAZEILLES Roxane
27/01/2023
GUILLEMOTONIA Intza
31/01/2023
PUJOL Naël
18/02/2023
IPUY DECLINCHAMP Paulin
24/02/2023
ACÉDO Enzo
03/03/2023
DUTTER Imanol
21/03/2023
LE TARTONNEC CANDELA Matteo Diego Luca
18/04/2023
RAISON BELLAND Zoé Fabienne Françoise

MARIAGES

20/01/2023
SAVALOIS Gilbert et GALLOIS Karine Anne Gisèle
25/02/2023
LÉRY Nicolas Alexandre Emile et ROGLIANO Mathis Sébastien
01/04/2023
TEIXUGUEIRA Jérôme David Manuel et WINDAK Mélissa
30/04/2023
MALLET Florence Noëlle et RADET Marilyn Yvette

DÉCÈS

04/01/2023 : CORREIA José
06/01/2023 : DUCAP Maurice Clément
15/02/2023 : GIMENO Lorenzo
28/02/2023 : GLASBRENNER Hannelore
03/03/2023 : GARCIA Thierry
30/03/2023 : PÉBAYLE Arlette Pierrette
09/04/2023 : BARBAT Michel Jules Antonin
16/04/2023 : ROCHE Fabrice Michel Didier
29/04/2023 : BIDÉGARAY Henriette Louise Marie

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

INCIVILITÉS ROUTIÈRES

- Pour la 3ème fois en un an, une des barricades de protection située à l'entrée du groupe scolaire, a été percutée.
À chaque fois, l'auteur est parti sans laisser d'adresse.
Nous remercions les Urcutois d'avoir l'amabilité de faire attention à ne pas détruire le bien public et si par cas un accident de ce genre devait se produire, la moindre des choses serait de venir en informer la Mairie.
- Nous observons de plus en plus de voitures stationnées en bord de route départementale. Nous rappelons que les abords de la route sont des espaces publics qui ne sont pas destinés à servir de parkings privés.
En cas de collision avec des véhicules se trouvant dans cette situation, la responsabilité en reviendrait à leurs propriétaires.



RAPPELS DES HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Il est rappelé, pour le « bien vivre ensemble » et selon le RDS (Règlement Sanitaire et Départemental), de bien vouloir respecter les horaires suivants pour les activités de bricolage et de jardinage :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



URCUIT : NOTRE VILLAGE FAMILIAL